

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- Est établi en fin d'exercice par le Président,
- Est le bilan financier de la communauté de communes. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- Se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la communauté de Communes,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

## Note de présentation du compte administratif 2024 Budget ANNEXE Eau

### 1. La section de fonctionnement

#### 1.1 Résultat

##### a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement		4 820 634.07 €
Dépenses de fonctionnement	-	.6 008 674.05 €
Résultats de l'année 2023		<b>1 188 039.98 €</b>

#### 1.2 Analyse

##### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communautaires notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communautaires, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux réparations, aux fêtes et cérémonies, la maintenance et les honoraires et les remboursements de frais de personnel au budget principal et de la redevance assainissement au budget annexe de l'assainissement

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 3 071 775.32 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 61 224.68 € dû notamment à des prévisions surestimées des factures EDF et des fournitures de petit équipement

- Fournitures non stockées EDF : 400 000 € réalisé : 372 796 €
- Fourniture petit équipement : 162 000 € réalisée : 134 552 €

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 496 385 € pour l'année 2024. Elles étaient de 1 354 949 € en 2023 et de 1 045 516 € en 2022. Pour satisfaire au rappel aux droits N°4 de la Chambre Régional des comptes dans son rapport du 29/09/2023 : « *respecter sans délai, le principe d'équilibre des budgets SPIC en assurant le remboursement des charges de personnel réelles au budget principal en application des articles L.2221-1 et L.2224-2 du code général des collectivités territoriales* » la répartition des frais de personnel se fait dorénavant sur la base des dépenses réelles et induit une augmentation importante de ce chapitre.

La redevance assainissement s'élève à 645 198 € pour l'année 2024. Elles étaient de 475 490 € en 2023 et de 415 639 € en 2022.

- **2) Les atténuation de produits (chapitre 014)**

Elles concernent exclusivement le reversement à l'Agence de l'eau des redevance pollution domestique et modernisation des réseaux facturés sur l'exercice 2023 et s'élèvent à 788 504 €

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les créances irrécouvrables, les créances éteintes et les admissions en non-valeur. Ces charges s'élèvent à 29 528 €

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 25 306 €. Elles étaient de 32 566 € en 2023.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement des remboursements faits aux abonnés (double paiement ; erreur de relevé ; et la participation au FUL 2024 pour un montant de 98 169 €.

- **6) Les provisions (chapitre 68)**

Elles concernent exclusivement des provisions pour risques de dépréciations d'actifs et s'élèvent à 107 733 €

**Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variation
011	Charges à caractère général	1 364 047,62	1 575 389,84	211 342,22
011	Charges de personnel	1 354 949,24	1 496 385,48	141 436,24
014	Atténuation de produits	682 330,00	788 504,00	106 174,00
65	Autres charges de gestion courante	715 820,07	29 527,79	- 686 292,28
66	Charges financières	32 565,70	25 305,93	- 7 259,77
67	Charges exceptionnelles	11 524,69	98 168,79	86 644,10
68	Provisions pour risques	328 043,66	107 733,27	- 220 310,39
Total des dépenses		4 489 280.98	4 121 015.10	-368 265.88

### Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les vente de produits
- Les produits exceptionnels
- Les reprise sur provisions

#### **1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement :

- La vente d'eau : 2 968 459
- Les redevances Agence de l'eau : 812 753 € (Pollution domestique, modernisation des réseaux, prélèvement ressource en eau)
- La redevance assainissement : 645 198
- Les prestations annexes (inscriptions, frais d'ouvertures, travaux) : 271 594 €

#### **2) Les recettes exceptionnelles (77)**

Elles concernent exclusivement des excédents de versements et des avoirs pour un montant de 25 276 €

#### **3) Produits divers**

Il s'agit d'un remboursement de la société EDF de 3942 €.

#### Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Variation
					Entre 2023 et 2024
R002	Excédent de fonctionnement reporté	909 961,56	1 143 702,03	940 121.81	-203 580.22
13	Atténuation de charges				0,00
70	Produits des services	3 725 495,04	3 860 132,98	4 698 004.97	837 871.99
75	Autres produits			3 942.46	3 942.46
77	Produits exceptionnels	1 222,31	19 243,41	25 275.63	6 032.22
78	Reprise sur provisions	0,00	701 349,30		-701 349,30
	Total	4 636 678,91	5 724 427,72	5 667 344.87	-57 082.85

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement		949 265.72€
Dépenses d'investissement	-	1 230 946.81 €
Résultats de l'année 2023	-	281 681.09 €

**b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2024**

001 Solde d'exécution 2023 : 1 438 046.25 €

Solde à reporter au budget primitif 2025 : 1 156 365.16

**C) Solde des restes à réaliser : 73 276.83 €**

**2.2 Analyse**

**Les dépenses d'investissement :**

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 153 918 € en 2024.

Pour mémoire, la communauté de communes a deux emprunts contractés, à taux fixes, auprès de

- CRCA : taux fixe : 4.25% fini le 20/03/2025
- Caisse d'épargne : taux fixe : 5.48% fini le 25/02/2029

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 430 266.56 €.

- **2) Chapitres 20, 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- L'acquisition de matériel : 189 678 €
- L'AP/Cp remise à niveau (étanchéités des réservoirs – Chloration automatique) : 26 575 €
- Travaux courants : 242 2565 €
- L'étude du champ captant du Golo : 62 938 €
- Pose de vannes de section : 154 155 €
- Schéma directeur AEP : 34 587 €

**Les recettes d'investissement :**

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 2 387 311.97 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 249 646.75 €**

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues (chapitre 13) qui émanent principalement de la CDC et de l'Agence de l'eau

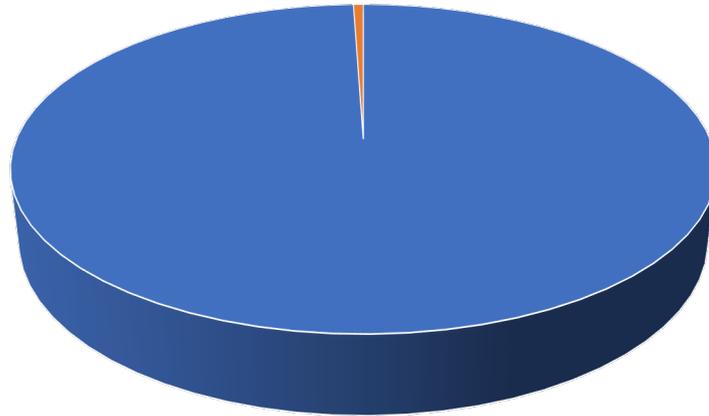
- De notre excédent d'investissement 2023 : 1 438 046.25 €

- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 699 618.97 €

**III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation**

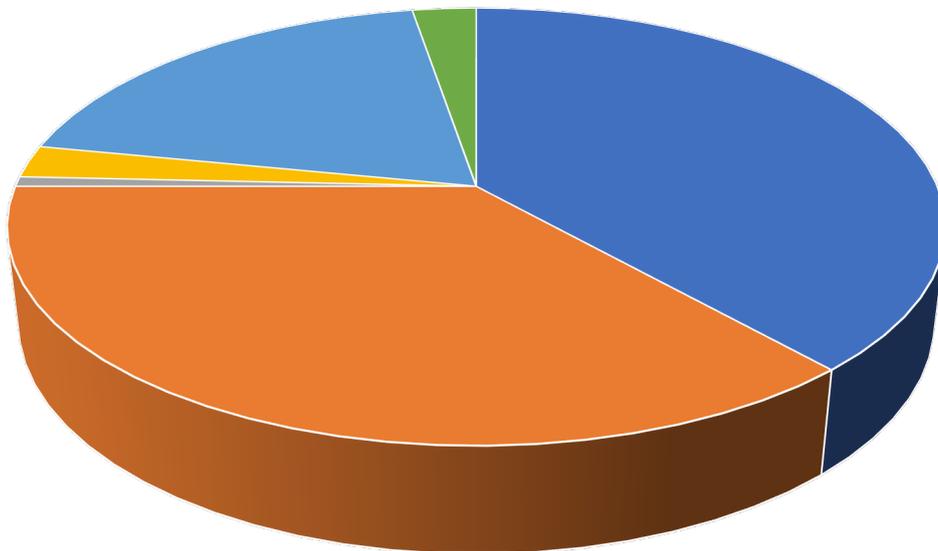
3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

RECETTES REELLES - 2024

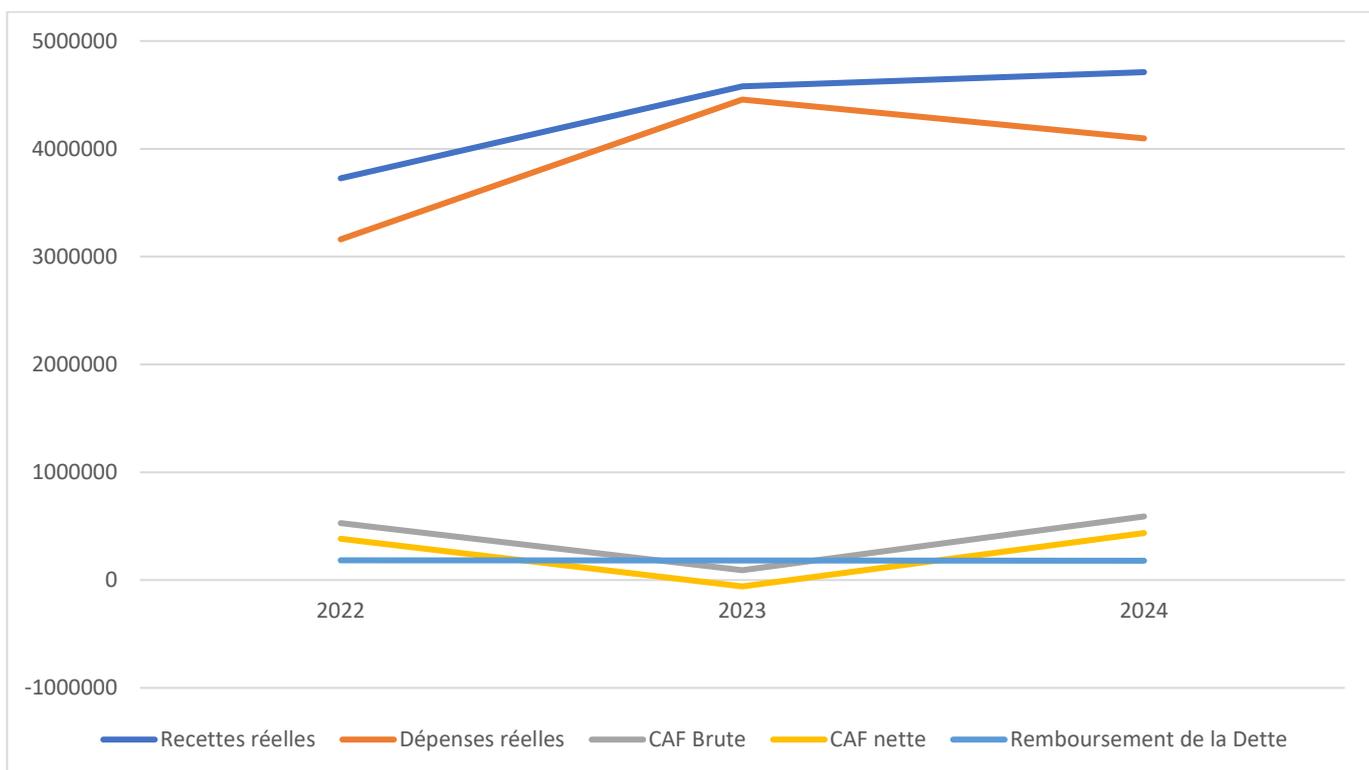


■ Produits des services    ■ Produits exceptionnels

Dépenses réelles - 2024



■ Charges à caractère général    ■ Charges de personnel    ■ Autres charges de gestion  
■ Charges exceptionnelles    ■ Attenuation de charges    ■ Amortissement et prov



N°	Objet	2022	2023	2024
A2908459	Emprunt 2008	90 879,08 €	90 879,08 €	90 879,08 €
2004 2272	Emprunt 2004	3 693,38 €	0,00 €	0,00 €
73005361313	Emprunt 2009	91 520,43 €	91 520,43 €	91 520,43 €
	<b>Total</b>	<b>186 092,89 €</b>	<b>182 399,51 €</b>	<b>182 399,51 €</b>